

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/432 du 25/5/1982
/MTPS.DGTFP.DFP/22021

portant intégration et nomination de
Monsieur DIMY Joseph dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun
des Cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les caté-
gories hiérarchiques des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3/2/62
portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le Décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8 ;
Vu l'arrêté n° 5557/MEN/UMNG du 13/8/1981, portant créa-
tion du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle Long
de l'Institut de Développement Rural ;
Vu le Décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
Vu le Décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 002/SGP du 4 Janvier 1982 du Secrétaire
Général au Plan, transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé ;

D. B.

D.C.F.

DECRETE

48

Article 1er.- En application des dispositions combinées du Décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 et de l'Arrêté n° 5557/MEN/UMBC du 13 Août 1981, susvisés, Monsieur DIMY Joseph, né en 1953 à Mapémi, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NDOUABI, est intégré dans les Cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture) et nommé au Grade d'Ingénieur Stagiaire, Indice 710.

Article 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIDNA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA.-

- AMPLIATIONS :
- JORPC 1
 - DGTFP/DFP 3
 - DFP/BST 1
 - D.B..... 3
 - D.C.F. 1
 - MINI-PLAN 2
 - SG-PLAN 2
 - DOSSIER 3
 - INTERESSE 1
 - SGCM.BC..... 2